

Oeko-Tex® Standard 100

Explication

L'Oeko-Tex® Standard 100 est un système de contrôle et de certification indépendant pour les produits textiles bruts, semi-finis et finis de tous les stades de transformation.

Exemples d'articles pouvant être certifiés : fils, tissus, tissus transformés, articles confectionnés (vêtements de tous types, textiles ménagers et d'aménagement, linge de lit, articles en éponge, jouets textiles, etc.)



Critères

Les contrôles sur les substances nocives comprennent :

- les substances légalement interdites et réglementées,
- les produits chimiques dont les effets nocifs sur la santé sont connus (mais ne sont pas mentionnés dans la loi),
- ainsi que des paramètres introduits à titre de précaution en matière de santé.

Dans leur globalité, ces exigences vont clairement au-delà des législations nationales existantes.

Tests en laboratoire et classes de produits

Les contrôles sur les substances nocives Oeko-Tex® dépendent toujours de l'utilisation effective du textile. Plus le contact du textile avec la peau est intense, plus les exigences en termes d'écologie humaine sont strictes.

En conséquence, quatre classes de produits ont été définies :

- Classe de produits I : textiles pour bébés et enfants en bas âge jusqu'à trois ans (vêtements, jouets, linge de lit, articles en éponge, etc.)
- Classe de produits II : textiles entrant en contact avec la peau (sous-vêtements, linge de lit, t-shirts, etc.)
- Classe de produits III : textiles n'entrant pas en contact avec la peau (vestes, manteaux, etc.)
- Classe de produits IV : matières d'ameublement (rideaux, nappes, revêtements de meubles matelassés, etc.)

Certification

La condition préalable à toute certification de produits textiles selon l'Oeko-Tex® Standard 100 est que l'ensemble des composants d'un article sans aucune exception réponde aux critères fixés – non seulement la matière principale, mais aussi – par exemple – les fils, doublures, impressions, etc., ainsi que les accessoires non-textiles, tels que les boutons, fermetures éclair, rivets, etc.

Déroulement de la certification

- Inscription de l'entreprise auprès d'un des 15 instituts membres de l'Oeko-Tex®, et ce compris la présentation d'échantillons de matières représentatives pour les tests en laboratoire.
- Réalisation des tests en laboratoire par l'institut mandaté. Envoi d'un rapport de contrôle et d'audit au demandeur.
- Si les contrôles sont positifs, le demandeur doit remettre une déclaration de conformité écrite indiquant que les articles produits par ses soins correspondent aux échantillons contrôlés. L'existence d'un système d'assurance qualité approprié doit être prouvée auprès de l'institut Oeko-Tex® de manière crédible.
- Le certificat est établi pour une durée d'un an – en Allemagne et en France par le bureau de certification compétent, dans les autres pays par l'institut membre Oeko-Tex® mandaté.

Audits d'entreprise

Pour aider et optimiser de manière ciblée l'assurance qualité au sein des entreprises participant partout dans le monde au système OEKO-TEX®, les instituts membre de l'OEKO-TEX® réalisent un audit de l'entreprise demandeuse ; cet audit fait partie intégrante de la certification et est obligatoire. Le monitoring de l'entreprise a lieu peu avant ou après l'établissement du certificat et est répété tous les trois ans.

Vérifications de contrôle

L'Association Oeko-Tex® effectue chaque année des vérifications de contrôle sur des produits certifiés ; ceux-ci portent sur au moins 20% de tous les certificats établis. Sont contrôlés les articles disponibles dans le commerce portant le label Oeko-Tex®, ainsi que des échantillons de matériaux envoyés par les entreprises. Des auditeurs indépendants procèdent en outre à des contrôles ponctuels dans les entreprises détentrices d'un certificat Oeko-Tex® ; ces contrôles sont effectués sans avis préalable.

Editeur et contact

Association Internationale pour la Recherche et le Contrôle dans le domaine de l'écologie textile (Oeko-Tex®)

Gotthardtstrasse 61

CH-8027 Zurich

info@oeko-tex.com

www.oeko-tex.com

Editeur

Association OEKO-TEX®
Secrétariat
Gotthardtstrasse 61
8027 Zurich
SUISSE
Téléphone : +41 44 206 42 35
Courriel : info@oeko-tex.com

Auteur

Stiftung OEKO-TEX® GmbH
Kaiserstraße 39
60329 Francfort
ALLEMAGNE
Téléphone : +49 7143 271-723
Courriel : presse@oeko-tex.com

